

Extrait du registre des délibérations

Séance du 5 Février 2021

L'an 2021 et le 5 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CREVISY Anne-Françoise Maire

Présents : Mme CREVISY Anne-Françoise, Maire, Mmes : CHANNAUX Liliane, COLLIN Corinne, GAUDRY Corine, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CARRIER Sébastien à Mme CREVISY Anne-Françoise

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/02/2021

Date d'affichage : 01/02/2021

A été nommée secrétaire : Mme GAUDRY Corine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- PREAMBULE

- 2021-01 - Annulation délibération 2020/55 Convention EARL MAUGRAS
- 2021-02 - Convention EARL MAUGRAS
- 2021-03 - Contrat SEGILOG
- 2021-04 - Rapport de la CLECT du 12 janvier 2021-évaluation des charges transférées pour le transport scolaire
- 2021-05 - Acte hypothécaire Parcelles ZE 68 -69-70
- 2021-06 - Transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière de Remembrement de Saulxures.
- 2021-07 - TRAVAUX VOIRIES
- 2021-08 - TRAVAUX RUE SAINT NICOLAS : Remplacement du réseau d'eau
- 2021-09 - TRAVAUX RUE DE DAMMARTIN RANCONNIERES : Remplacement du réseau d'eau
- 2021-10 - TRAVAUX DE CHAUFFAGE MAIRIE
- 2021-11 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2021

Réf : - PREAMBULE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23/11/2020
Précision : -La taxe d'aménagement n'est pas passée au CCGL.

Madame le Maire informe de l'activité depuis le dernier conseil.

07112020 : Réunion SDED

01122020 : Réunion archivage

28112020 : Rangement garages, mis en stock les 2 motopompes chez David

30112020 : Réunion commission travaux avec M BRIOT conseil général pour enfouissement réseau eau

08122020 : Réunion commission de travaux avec M BURE bureau architecte pour aménagement lotissement Maufroy.

21122020 : Réunion CCGL conseil communautaire
23122020 : Rencontre Nicolas LACROIX
11012021 : Formation budget
11012021 : Réunion CCGL affaire scolaire
17012021 : Passage Pompiers : ouverture des 10 bornes
18012021 : Réunion CCGL mobilité
18012021 : Contrôle aire de jeux
20012021 : Conseil scolaire

M LACROIX Nicolas est venu à Avrecourt à l'initiative d'Alain LAMBERT (Joël MILLE était présent)
La demande est de mettre en sens interdit les routes.

-Avrecourt- Saulxures D268

-Avrecourt-Meuse D240

-Avrecourt-Dammartin D 236

Pour les véhicules de plus de 3.5t sauf cars scolaire, engins agricoles et camions déchèterie.

Madame le Maire de Saulxures doit expressément donner son accord car il est supposé plus de trafic sur la route D35 (Rançonnières -croisée de Pouilly)

Madame le Maire nous indique qu'elle accepte en mettant des réserves (si passages plus importants sur D 35, si le trafic sur la D14 augmente, que la route s'abîme, il sera demandé de mettre également la D 14 en sens interdit)

GROUPAMA rembourse la totalité du vol : la porte de la cuisine et les 3 extincteurs

Réf : 2021-01 - Annulation délibération 2020/55 Convention EARL MAUGRAS

Madame le Maire fait part du courrier de la préfecture en date du 13 janvier 2021 l'informant que la délibération 2020-55 prévoyant une convention de mise à disposition gratuite de parcelles à EARL MAUGRAS n'est pas conforme.

Par conséquent il faut annuler cette délibération.

Le conseil après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'annuler cette délibération

La délibération 2020-55 du 23/11/2020 est caduque.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-02 - Convention EARL MAUGRAS

Suite aux remarques du Conseil Général concernant l'utilisation des parcelles, il est décidé d'apporter des précisions, les parcelles mises à disposition sont à l'entrée du village avec le transformateur et un fossé à coté et en friche pour le moment. Des travaux seront réalisés prochainement.

IL est décidé de faire une convention temporaire renouvelable au tarif de 15 euros.

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention jointe en annexe portant la mise à disposition à 15€ à l'EARL MAUGRAS des parcelles communales cadastrées :

- section 465 ZK 9 d'une superficie de 1030 m2 lieu-dit les CORPEREY

- section 465 ZK12 d'une superficie de 960m2 lieu-dit les CORPEREY

AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition jointe en annexe

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-03 - Contrat SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie de Saulxures arrive à échéance.

La société SEGILOG SAS propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans.

Le montant de l'acquisition des logiciels s'élève à 3 942 € HT et se décompose comme suit :

- versement de 1314 € HT pour l'année 2021

- versement de 1314 € HT pour l'année 2022

- versement de 1314 € HT pour l'année 2023

L'obligation de maintenance et de formation s'élève à 438 € HT et se décompose comme suit :

- versement de 146 € HT pour l'année 2021
- versement de 146 € HT pour l'année 2022
- versement de 146 € HT pour l'année 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat pour une durée de trois ans avec prise d'effet à la date du 1er février 2021 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-04 - Rapport de la CLECT du 12 janvier 2021-évaluation des charges transférées pour le transport scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 janvier 2021

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Approuve le rapport de la CLECT tel que joint en annexe

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-05 - Acte hypothécaire Parcelles ZE 68 -69-70

L'arrêté préfectoral N° 2873 du 26/12/2011 a validé au retour de l'autonomie de la commune de SAULXURES (la défusion de la commune de SAULXURES).

L'arrêt préfectoral numéro 900 du 23 février 2012 relatif à la répartition de l'actif et passif des communes de Val-de-Meuse, Avrecourt et Saulxures.

La commune de SAULXURES envisage de vendre les parcelles 465 ZE N°68, 69 et 70 qui sont inscrites au cadastre au nom de la commune de SAULXURES, mais dont l'acte hypothécaire est au nom de la commune de VAL de MEUSE (ci joint relevé de propriété)

Il est donc nécessaire de transférer l'acte de propriété des dites parcelles à la commune de SAULXURES par acte administratif établi par les services du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De transférer** lesdites parcelles à la commune de SAULXURES par un acte administratif.
- **De charger** les services du Conseil Départemental de la Haute-Marne d'établir l'acte administratif.
- **D'autoriser** Madame le Maire ou Premier Adjoint M BRUNOT Hervé à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-06 - Transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière de Remembrement de Saulxures.

Madame le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de Saulxures, a dans sa délibération du 26 janvier 2021 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal.
- L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

Que les équipements soient incorporés dans la patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du code rural.

Que l'actif et passif de l'association soient versés à la commune.

De donner tout pouvoir à Madame le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant l'incorporation des biens de l'Association Foncière et la reprise de l'actif et du passif.

Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence au conseiller municipal Responsable des Finances M SCHERTENLEIB David pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-07 - TRAVAUX VOIRIES

Madame le Maire présente le devis pour la réfection des voiries

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Henriot TP pour un montant de 61 263€ HT ;

- Autorise Madame le Maire à signer ce devis,

- Autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Voirie et du Fond d'Aménagement.

-Autorise Madame le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 30 000€ auprès de la caisse régionale du CRCA CHAMPAGNE BOURGOGNE Agence de Montigny le Roi pour financer une partie des travaux soit

Capital 30 000€

Taux 0.26%

Frais de dossier 150€

Durée 5 ans

Echéances annuelles sur 5 ans : 6046.88€ annuel coût total 234.41€)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-08 - TRAVAUX RUE SAINT NICOLAS : Remplacement du réseau d'eau

Compte tenu du coût estimatif du projet de remplacement du réseau d'eau potable de la Rue SAINT NICOLAS d'un montant

De 88455.34€ HT, le conseil municipal décide de demander des subventions auprès du Conseil Général et au GIP

-d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 20% au Conseil Départemental de la Haute Marne

-d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 10% au GIP.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-09 - TRAVAUX RUE DE DAMMARTIN RANCONNIERES : Remplacement du réseau d'eau

Compte tenu du coût estimatif du projet de remplacement du réseau d'eau potable des RUES DE RANCONNIERES ET DAMMARTIN d'un montant de 88 375€ HT, le conseil municipal décide de demander des subventions auprès du Conseil Général et au GIP.

-d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 20% au Conseil Départemental de la Haute Marne.

-d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 10% au GIP.

-d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-10 - TRAVAUX DE CHAUFFAGE MAIRIE

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise REGNIER-HUBERT pour l'amélioration du

chauffage de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis de l'entreprise REGNIER-HUBERT pour un montant HT de 1 479.70€

soit TTC 1 775.64€

Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

.A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2021-11 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire expose le devis pour l'entretien des espaces verts de la Fédération des APAJH de BREUVANNES (52240)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir ce devis pour

- la tonte des pelouses avec évacuation des déchets sur site communal et débroussaillage des talus et des bordures pour un montant de 864 HT soit TTC 1 036.80€

- la taille des prunus situés dans le village pour un montant de 206€ HT soit TTC 247.20€

- la taille des tilleuls situés autour du cimetière pour un montant de 360€ HT soit TTC 432€

- la taille des érables et robiniers situés dans le village pour un montant de 360€ HT soit TTC 432€

AUTORISE Madame Maire à signer tout document afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEBATS

-Aire de jeux ; facture SOCOTEC. Mettre aux normes

Il est décidé de démonter l'échelle, couper les maillons usés, mettre des gravillons sous portique.

De téléphoner à Groupama si nécessaire de faire venir la SOCOTEC

-Madame le Maire précise qu'il faut apporter des précisions sur le règlement de l'eau. Il sera renvoyé à chacun par mail afin de le revoir au prochain conseil.

-LAMPADAIRES : 2 sont abimés Rue ST NICOLAS. Ils ne seront pas refaits étant donné qu'ils seront changés prochainement. Un autre lampadaire sortie école ne claire plus, va être signaler au SDED

-Sylvain MAUGRAS a repeint l'ensemble des bancs extérieurs.

-Il faut repeindre les pots devant Le "LIMIER"

-Souci avec CCGL au niveau des AC, pas possibilité de faire le compte administratif 2020 pour le moment

-Trottoirs gelés devant école : signalé, réponse : ils ne peuvent pas être partout. Voir pour faire une convention

-Bois CHASSOT ; enlèvement bois de l'indivision Lebland : dégâts du chemin. Devis de réfection en cours pour demande de caution.

-Application CIVOX proposé par Segilog,

En mairie, le 06/02/2021
Le Maire
Anne-Françoise CREVISY